

SGC / DIRSU
COURRIER ARRIVÉ

Le 05 MARS 2024

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 1^{er} mars 2024

DELIBERATION 2024-02

Approbation de la demande de financement du Fonds Outre-Mer

L'an deux mille vingt-quatre, le 01 mars à 8h30, les membres de Conseil d'administration régulièrement convoqués se sont réunis sous la présidence de Madame Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO.

Liste des membres du CA de l'ARB-IG		
Structures	Titulaires	Suppléants
Région	Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO	Aurélie BITUFWILA-YERBE
	Patricia BAILLET	Bernadette THURAM
	Patrick DOLLIN	Jim LAPIN
	Sylvie DAGONIA	Corinne PETRO
	Sheila RAMPATH	Géraldine NAIGRE
	Loïc TONTON	Valérie SAMUEL-CESARUS
	David MONTOUT	Bernard PANCREL
Etat	Camille PELAGE	Jean-Marie PILLI
	Olivier KREMER	Danny LAYBOURNE
OFB		Laurie HEC
	Jean-Michel ZAMMITE	Fabien BARTHELAT
Département	Ferdy LOUISY	Jean-Philippe COURTOIS
	Fabrice JASARON (CANGT)	Loïc TONTON (CARL)
EPCI	Adrien BARON (CANBT)	Thierry ABELLI (CAGSC)
	Marie-Corinne LACASCADE (CAPEX)	Géraldine BASTARAUD (CCMG)
Commune siège ARB	André ATALLAH	André PERAIN
PNG	Valérie SENE	Sophie BEDEL
ONF	Mylène MUSQUET-VALENTIN	Caroline FOURCADE
CDL	Médhy BROUSSILLON	Marion GESSNER
Grand port maritime	Marie-Luce PENCHARD	Hélène POLIFONTE
Office de l'eau	Isabelle AMIREILLE-JOMIE	
Association agréés pour la protection de l'environnement	Caludie PAVIS	Alice PICAN
	En cours de remplacement	Pauline COUVIN
Fédération départementale de chasse 971	Patrick PHILIS	Claude JERSIER
Chambre d'agriculture	Patrick SELLIN	Harry RUPAIRE
CCI/CTIG	Franck CHAULET	Didier COFFRE
CRPM	Charly VINCENT	Bruno MARCEL
Personnalité qualifiée	Maguy DULORMNE	Sarra GASPARD
Représentant du personnel	Marc GAYOT	Julien GERARD
En présentiel	7 (5 titulaires + 2 suppléants)	
En visioconférence	9 (7 titulaires + 2 suppléants)	

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 1^{er} mars 2024

DELIBERATION 2024-02

Approbation de la demande de financement du Fonds Outre-Mer

L'an deux mille vingt-quatre, le 01 mars à 8h30, les membres de Conseil d'administration régulièrement convoqués se sont réunis sous la présidence de Madame Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO.

Liste des membres du CA de l'ARB-IG		
Structures	Titulaires	Suppléants
Région	Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO	Aurélie BITUFWILA-YERBE
	Patricia BAILLET	Bernadette THURAM
	Patrick DOLLIN	Jim LAPIN
	Sylvie DAGONIA	Corinne PETRO
	Sheila RAMPATH	Géraldine NAIGRE
	Loïc TONTON	Valérie SAMUEL-CESARUS
	David MONTOUT	Bernard PANCREL
Etat	Camille PELAGE	Jean-Marie PILLI
	Olivier KREMER	Danny LAYBOURNE
OFB		Laurie HEC
	Jean-Michel ZAMMITE	Fabien BARTHELAT
Département	Ferdy LOUISY	Jean-Philippe COURTOIS
EPCI	Fabrice JASARON (CANGT)	Loïc TONTON (CARL)
	Adrien BARON (CANBT)	Thierry ABELLI (CAGSC)
	Marie-Corinne LACASCADE (CAPEX)	Géraldine BASTARAUD (CCMG)
Commune siège ARB	André ATALLAH	André PERAIN
PNG	Valérie SENE	Sophie BEDEL
ONF	Mylène MUSQUET-VALENTIN	Caroline FOURCADE
CDL	Médhy BROUSSILLON	Marion GESSNER
Grand port maritime	Marie-Luce PENCHARD	Hélène POLIFONTE
Office de l'eau	Isabelle AMIREILLE-JOMIE	
Association agréées pour la protection de l'environnement	Caludie PAVIS	Alice PICAN
	En cours de remplacement	Pauline COUVIN
Fédération départementale de chasse 971	Patrick PHILIS	Claude JERSIER
Chambre d'agriculture	Patrick SELLIN	Harry RUPAIRE
CCI/CTIG	Franck CHAULET	Didier COFFRE
CRPM	Charly VINCENT	Bruno MARCEL
Personnalité qualifiée	Maguy DULORMNE	Sarra GASPARD
Représentant du personnel	Marc GAYOT	Julien GERARD
En présentiel	7 (5 titulaires + 2 suppléants)	
En visioconférence	9 (7 titulaires + 2 suppléants)	

Le conseil d'administration de l'Agence régionale de la biodiversité des Îles de Guadeloupe,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment son article L 741-1 ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment l'article L. 732-2 ;

Vu le Code de l'environnement notamment l'article L.131-9 III ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Vu la délibération du Conseil Régional de Guadeloupe n°CR/20-905 du 20 novembre 2020 relative à la validation des statuts de l'Agence Régionale de la Biodiversité des Îles de Guadeloupe

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'Office Français de la Biodiversité n°2020-41 du 26 novembre 2020 relative à la création de l'Agence Régionale de la Biodiversité des Îles de Guadeloupe

Vu l'arrêté du préfet de la région Guadeloupe n° DEAL-RN 971-2021-02-11-001 du 11 février 2021 portant création de l'établissement public de coopération environnementale « Agence régionale de la biodiversité des Îles de Guadeloupe » ;

Vu les statuts de l'établissement public de coopération environnementale « Agence régionale de la biodiversité des Îles de Guadeloupe » ;

Vu la délibération 2023-15 du conseil d'administration de l'ARB-IG en sa séance 21 juin 2023 relative à l'approbation de délégation du CA au directeur pour les contrats, conventions, subventions et transactions

Vu le rapport présenté en séance,

Vu le projet de convention AFD CGP1835 02 Y produit par l'AFD

Considérant les points d'informations concernant la sollicitation du Fonds Outre-Mer, via l'AFD présentés lors des conseils d'administration de l'ARB-IG en ses séances du 10 octobre 2023 et du 6 décembre 2023

Considérant l'importance pour l'ARB-IG de bénéficier de la subvention du FOM pour l'opération « Accompagnement à la structuration, à l'organisation et au renforcement des compétences de l'ARB-IG »

APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE

DECIDE

ARTICLE 1 : d'approuver la demande de subvention du Fonds Outre-Mer pour le projet « Accompagnement à la structuration, à l'organisation et au renforcement des compétences de l'ARB-IG »

RECETTE	MONTANT	TAUX
Volet 1 : Accompagnement à la structuration, l'organisation et le renforcement des compétences de l'ARB-IG	75 000 €	100 %
Volet 2 : Intégrer des ressources humaines spécialisées en ingénierie de projet	62 000 €	100 %
TOTAL	137 000 €	100%

ARTICLE 2 : d'autoriser le directeur de l'ARB-IG à signer tous les documents relatifs à la réalisation de ce projet.

Nombre de votants : 16


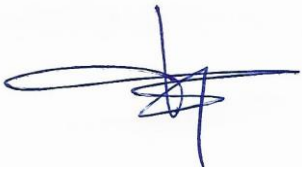
Ne prends pas part au vote : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 16

Ainsi délibéré et adopté par le Conseil d'Administration dans sa séance du 1^{er} mars 2024.

<p>La présidence :</p> <ul style="list-style-type: none">- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Basse-Terre dans un délai de 2 mois à compter de sa publication le 05/03/2024 <p>A Basse-Terre, le 05/03/2024</p> 	<p>Fait à Basse-Terre, le 05/03/2024</p> <p>La Présidence du conseil d'administration de l'Agence Régionale de la Biodiversité des Îles de Guadeloupe</p>  <p>Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO</p>
--	--